Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260428-DEL2026_24-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19 heures

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Charlotte LE GUIRRIEC

Excusés : Franck HARDY (procuration à Jean-Michel DESMONS), Jean-Yves DUCLOS (procuration à Hubert MINNITI), Claire DESLANDES (procuration à Charlotte LE GUIRRIEC).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27

2026 - AVRIL - 24 - FINANCES
MINI-SEJOURS ET NUITÉES ÉTÉ - ALSH ENFANCE - TARIFS 2026

Madame Françoise PARRIAUX, 5eme Adjointe en charge de l'enfance, jeunesse et parentalité donne lecture du rapport suivant :

VU l'avis favorable de la commission éducation en date du 5 mars 2026

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 13 avril 2026

Ces prestations sont proposées par le centre de loisirs au profit des petits qui ne partent pas en camps au vu de leur âge. Il s'agit de la tranche des 5-7 ans (12 maximum). Ce mini-séjour ou nuitée est organisé sur Corps-Nuds et avec les enfants de l'ALSH exclusivement. Dans la tarification proposée, le prix indiqué inclus une demi-journée et le prix de la pause méridienne en fonction du coefficient familial.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260428-DEL2026_24-DE

Tranche	QF	JUILLET ET AOÛT
1	QF ≤ 500€	7.62 €
2	501€ ≤ QF ≤ 750€	8.69 €
3	751€ ≤ QF ≤ 1000€	10.40 €
4	1001€ ≤ QF ≤ 1250€	11.78 €
5	1251€ ≤ QF ≤ 1500€	13.18 €
6	QF ≥ 1501€	14.57 €
HC 1	QF ≤ 750€	15.07 €
HC 2	751€ ≤ QF ≤ 1250€	15.69 €
HC 3	QF ≥ 1251€	16.25 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification des mini-séjours et nuitées proposée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré en séance le 28 avril 2026
Le Maire,

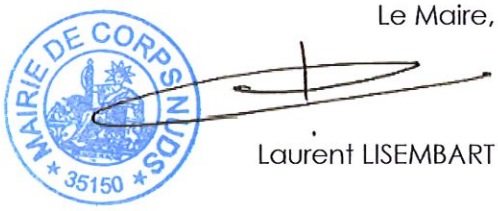

Laurent LISEMBART